

AFFAIRE N° 5. - Autorisation de passer un marché de gré à gré d'un montant de 2 500 000 Frs avec les Etablissements de PALMAS pour la fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 2 500 000 Frs avec les Etablissements de PALMAS pour la fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services communaux, en 1969.

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire de 1969 aux Chapitres 932 - 936 - Article 609.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Le Maire, le 29 décembre 1969*  
*Joy de Laub*  
*Le Secrétaire Général*  
*Ch. Kessel*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Kessel*